

Communautés 360

de quoi s'agit-il ?



La philosophie : les membres d'une communauté 360 ont vocation à garantir, via leurs actions partagées, des solutions en soutien des parcours inclusifs de toutes les personnes faisant un choix de vie à domicile ou en établissement, avec un accompagnement adapté à leurs aspirations et besoins.

Au sein des territoires, la philosophie 360 promeut l'émergence de réseaux intégrés de services et d'acteurs pour lesquels les autorités facilitent les conditions de la coopération, de l'apprentissage et de la solidarité.

De quoi s'agit-il ? D'un numéro national d'appel téléphonique gratuit, qui a pour ambition de « mettre en relation les appelants directement avec les acteurs de l'accompagnement près de chez eux, qui se coordonnent pour leur apporter des solutions adaptées en intégrant l'ensemble des acteurs du territoire. » Ce dispositif s'appuie sur des plateformes téléphoniques 360 mises en place pour répondre à la situation de crise du printemps 2020.

L'objectif est de trouver des solutions d'accompagnement de tous par tous, dans tous les domaines de vie.

A terme, ce nouveau dispositif devrait s'entendre comme un levier central de la transformation de l'offre médicosociale en structurant le réseau autour de cette plateforme téléphonique nationale.

Les « Communautés 360 » s'inscrivent pour partie dans l'objectif de participation sociale et de citoyenneté promu par la loi de 2005, (notons que l'accord de méthode devait être signé par la Ministre, Mme Sophie Cluzel, le 11 février dernier, mais la date a été repoussée) . On le sait, la participation sociale des personnes s'appuie sur 4 piliers complémentaires :

- **L'autodétermination** : décider de sa propre vie, faire ses propres choix.
- **La capacité à agir sur son environnement proche**, seul ou en convoquant un soutien, pour l'adapter à ses préférences, ses souhaits, au quotidien.
- **L'autoreprésentation** qui suppose la présence des personnes concernées dans des lieux de gouvernance et de décisions collectifs,
- **L'intervention de pairs et le recours à l'expertise d'usage** qui repose sur le recours à des personnes ayant vécu une expérience semblable, dont la forme de

l'intervention peut prendre des formes différentes : aide, accompagnement, formation, plaidoyer, représentation, émulation...

Tout cela est bel et bon, même si le polyhandicap entrave largement l'exercice de ces quatre facultés, et que le droit commun trouve tôt ses limites.

Un numéro de téléphone, fût-il en plateforme, et un travail en réseau vont-ils répondre aux besoins prégnants, intenses et spécifiques des personnes polyhandicapées ? Au manque de solutions d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement par des équipes pluridisciplinaires convenablement formées, à l'insuffisance de plateaux techniques ? Pallier en un mot le manque de places en ESMS qui sont parmi les vecteurs incontournables de l'accompagnement des personnes polyhandicapées, nécessaires bien qu'ils ne soient ni suffisants, ni suffisamment diversifiés ? On ne peut se contenter d'avoir des réponses accompagnées pour tous, encore faut-il qu'elles soient appropriées pour chacun...